

Conseil Municipal - Démission de M. Jean-Loup COLY, Adjoint - Élection du seizième Adjoint

M. LE MAIRE, Rapporteur : M. Jean-Loup COLY a présenté sa démission à compter du 1^{er} août 2003 du poste d'Adjoint qu'il occupait au sein de cette assemblée.

Conformément à l'article L 2122.15 du Code Général des Collectivités Locales, sa démission a été acceptée par M. le Préfet à compter du 7 août 2003.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

Conformément à l'article L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection se fera au scrutin secret et à la majorité absolue. Je vous rappelle que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. Le nouvel Adjoint sera seizième Adjoint dans l'ordre du tableau. En effet, en cas de cessation de fonctions d'un Adjoint, notamment en cas de démission, il convient de se référer à la règle concernant l'ordre du tableau qui dispose que celui-ci résulte de l'ordre chronologique de la nomination des Adjoints. En conséquence, les Adjoints nommés après celui qui a cessé ses fonctions se trouvent promus d'un rang au tableau.

Élection du seizième Adjoint

M. le Maire propose d'élire M. Patrick BONTEMPS à ce poste et précise que celui-ci se verra confier la délégation des sports.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- nombre de bulletins blancs : 14
- nombre de suffrages exprimés : 39
- majorité absolue : 20

A obtenu M. Patrick BONTEMPS : 39 voix

M. Patrick BONTEMPS ayant obtenu 39 voix est élu seizième Adjoint.

Je vous indique que désormais l'ordre du tableau des Adjoints sera le suivant :

- Mme Françoise FELLMANN, Première Adjointe
- M. Vincent FUSTER, Deuxième Adjoint
- M. Jacques MARIOT, Troisième Adjoint
- Mme Marie-Marguerite DUFAY, Quatrième Adjointe
- M. Michel ROIGNOT, Cinquième Adjoint
- Mme Martine BULTOT, Sixième Adjointe
- M. Sébastien MAIRE, Septième Adjoint

M. Michel LOYAT, Huitième Adjoint
M. Yves-Michel DAHOUI, Neuvième Adjoint
M. Christophe LIME, Dixième Adjoint
M. Denis BAUD, Onzième Adjoint
Mme Françoise PRESSE, Douzième Adjointe
Mme Jacqueline PANIER, Treizième Adjointe
M. Bruno MEDJALDI, Quatorzième Adjoint
M. Éric ALAUZET, Quinzième Adjoint
M. Patrick BONTEMPS, Seizième Adjoint.

«M. LE MAIRE : Pendant que nous votons, pour avancer un peu, je vous informe que pour faire suite à différents changements, nous allons procéder lors d'un prochain Conseil Municipal à divers ajustements sur les délégations des Adjointes et des Conseillers, tout cela pour après deux ans et demi de fonctionnement, pouvoir s'adapter entre autres aux transferts de compétences qui sont intervenus du fait de la montée en puissance de l'Agglomération et de dédier à certains élus des champs nouveaux qui sont apparus depuis les dernières municipales. Nous procéderons donc à ces ajustements.

* * *

Monsieur BONTEMPS, je tiens à vous féliciter pour votre très brillante élection au poste de seizième Adjoint à la Municipalité et on peut vous applaudir (applaudissements).

M. Patrick BONTEMPS : Monsieur le Maire, merci. Je voulais juste profiter de cette occasion pour te remercier Jean-Louis ainsi que la Municipalité de m'avoir accordé ta confiance sur ce dossier sensible certes qui a un certain degré de complexité mais je voulais en profiter aussi pour rendre hommage à Jean-Loup COLY pour en particulier tout l'investissement qu'il a eu sur ce dossier et tout le travail qu'il a déjà accompli, ce qui fait qu'aujourd'hui pour moi la tâche sera plus facile. Ce qui ne veut pas dire que bien entendu il n'y a pas de place encore pour de l'innovation et pour de la réflexion dans ce domaine du sport à Besançon. Certains ont pu dire que c'était un dossier difficile, que ça demandait beaucoup de temps. Je crois que la politique de la ville était également quelque chose qui nécessitait un grand investissement. Pour cela, je sais que je ne serai pas seul au milieu du terrain, je serai aidé par deux assesseurs, deux assesseuses, il reste simplement à choisir la couleur de la tenue pour qu'on arbitre ce dossier en toute qualité.

Et puis je voudrais aussi m'excuser, Madame WEINMAN, je vous ai coiffée un peu sur le fil mais c'est sans rancune, c'est la loi du sport ; simplement vous savez aussi que depuis les derniers championnats du monde, il vaut mieux finir très vite une course que de partir trop tôt. Je voulais vous remercier aussi de votre confiance et puis ne vous inquiétez pas je m'investirai dans ce dossier à fond parce que j'aime bien les défis, et je connais bien ce milieu et j'aime bien gagner.

M. LE MAIRE : Personne n'est inquiet ici, on est au contraire ravi. Pendant qu'on parle de sport, j'ai été interrogé aujourd'hui par un certain nombre de médias sur le Tour de France. Par rapport à cela, je voulais vous rappeler simplement que l'année dernière j'ai, avec Jean-Loup COLY et le Directeur du service des Sports, rencontré Jean-Marie LEBLANC pour lui dire que la Ville de Besançon était candidate à une arrivée du Tour de France à Besançon. Je lui ai demandé que ce soit si possible une arrivée contre la montre, individuelle, ce qui serait bien entendu la panacée. Il y a encore quelques jours, j'ai eu Jean-Marie LEBLANC au téléphone qui m'a indiqué que la décision serait prise prochainement mais que

ça évoluait plutôt bien. Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus. Mais les médias sont toujours très bien informés et en tout cas si tel était le cas je me réjouirais que la demande que j'avais faite avec Jean-Loup COLY soit prise en compte parce qu'une étape contre la montre individuelle à Besançon ça serait bien pour la capitale de l'horlogerie, ce serait c'est vrai pour nous quelque chose d'important. Dès que je le saurai, j'en informerai les médias, tout le monde, mais pour l'instant je ne sais rien».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2003.